

Plan probité - il est temps de passer des paroles aux actes

Lors de la RT probité et protection, l'administration a tenu à rappeler que "la douane n'est pas gangrenée par la corruption". Si la CFTC Douanes partage cette analyse, nous reconnaissons toutefois que le risque existe, compte tenu de la puissance financière et des menaces représentées par les organisations criminelles. Face à ces enjeux, il est impératif de bâtir un plan solide et ambitieux pour protéger les agents et garantir l'intégrité du service public douanier.

Malheureusement, force est de constater que l'administration avance prudemment, avec des mesures souvent floues, parfois inadéquates, et trop rarement à la hauteur des défis.

Ce que la CFTC Douanes constate : des intentions insuffisantes

1. Cartographie des risques : encore des zones d'ombre

L'administration souhaite s'aligner sur les standards de l'Agence française anticorruption avec une cartographie des risques. Mais concrètement, cela reste très limité :

- Les premiers sites concernés seraient des ports (Dunkerque, Le Havre, Marseille, Guadeloupe) et des plateformes aéroportuaires.
- L'objectif annoncé est de mieux maîtriser les risques de corruption et d'intimidation.

Cependant, la démarche reste trop floue :

- Quels agents seront impliqués dans les ateliers pour construire cette cartographie?
- Quels moyens seront alloués pour garantir une participation équitable des agents et éviter que la parole des cadres ne prédomine ?

La CFTC Douanes insiste : pour réduire les risques, il faut aussi **renforcer les effectifs**, car l'isolement des agents les expose davantage aux pressions extérieures.





2. Formation: un budget trop contraint pour un enjeu majeur

L'administration propose une formation des agents en deux volets :

- 1. Une e-formation via Melusine, actuellement en cours d'examen.
- 2. Une formation en présentiel, dont les modalités restent à définir.

Si nous partageons l'importance de ces formations, leur financement reste une grande inconnue. Le budget actuel est déjà très contraint, et aucun engagement clair n'a été pris pour permettre un déploiement local ou accessible à tous. La CFTC Douanes réaffirme son opposition à l'idée de centraliser les formations à Paris, ce qui serait une contrainte forte pour la majorité des agents.

3. Mobilités : un "service après-vente" des LDG?

Le plan propose de s'appuyer sur les règles fixées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour organiser les mobilités des agents, avec des affectations maximum de 5 à 7 ans selon les postes. Mais la CFTC Douanes tient à rappeler que ces deux réformes n'ont rien à voir. Ce mélange des genres ressemble davantage à un "service après-vente" des LDG qu'à une véritable réflexion dans un plan probité.

4. Anonymisation des procédures : des avancées, mais peut mieux faire

Depuis 2023, des progrès ont été réalisés avec un élargissement des possibilités d'anonymisation des procédures. De plus, les commissions d'emploi devraient bientôt être anonymisées, comme cela existe déjà en police et gendarmerie. C'est une avancée que nous saluons.

Cependant, des améliorations restent possibles, et la CFTC Douanes demande que ces dispositifs soient pleinement utilisés pour protéger les agents et garantir leur sécurité, notamment en élargissant les possibilités d'anonymisation prévues par la loi.

5. Protection des lanceurs d'alerte : des promesses, peu d'actions

La CFTC Douanes a rappelé que les lanceurs d'alerte sont souvent isolés et exposés à des représailles, tant de la part de leur hiérarchie que d'acteurs extérieurs. Malgré les dispositifs législatifs existants, l'administration peine à apporter des garanties concrètes pour protéger ces agents. Nous demandons un renforcement immédiat des mesures de soutien et de protection, notamment à travers un suivi plus rigoureux des alertes et un accompagnement personnalisé.

Ce que la CFTC Douanes revendique : un plan probité à la hauteur

- 1. Une cartographie des risques participative et transparente, avec des garanties pour que la voix des agents de terrain soit pleinement entendue.
- 2. Des formations accessibles localement et correctement financées, pour éviter des déplacements inutiles et coûteux.
- 3. Une distinction claire entre les LDG et les mesures spécifiques du plan probité, pour éviter toute confusion ou instrumentalisations des règles de mobilité.
- 4. **Un recours renforcé à l'anonymisation des procédures**, pour garantir la sécurité des agents et leur protection face aux risques.
- 5. Un dispositif concret de protection des lanceurs d'alerte, incluant un accompagnement psychologique, juridique et professionnel.
- 6. Des effectifs renforcés pour réduire l'isolement des agents, première source de vulnérabilité face aux pressions extérieures.

Mobilisation : la sécurité et l'intégrité des agents ne sont pas négociables !

La CFTC Douanes demande à l'administration de cesser les tergiversations et de s'engager fermement dans un plan probité ambitieux et concret. La sécurité des agents et la lutte contre les pressions extérieures doivent être des priorités absolues.

Rejoignez-nous pour porter ces revendications et défendre ensemble les droits et la sécurité de tous les agents !



